

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL****SEANCE DU 3 JUIN 2024**

Présents :

M. Daniel CORDIER, Conseiller - Président;
Mme. Isabelle GALANT, Bourgmestre;
M. Philippe PECHER, M. Etienne LENFANT, M. Thierry LENFANT, échevins;
Mme. Noémie PAILLLOT, Présidente du CPAS;
Mme. Laurence LELONG, M. Ghislain MOYART, Mme. Isabelle VIART, Mme. Barbara LEKIME,
M. Thomas PIERMAN, M. Vincent LEKEUX, M. Luc NOËL, Monsieur Jonathan CELESTRI,
Conseillers;
Mme Joyce RENIERS, Directrice Générale f.f.;

Excusée :

Mme Laureline ZIWNY, Conseillère;

Objet : Service Directeur Financier - Finances communales - Projet de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2024.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets communaux de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2023, approuvée, par l'arrêté du 23 janvier 2024 du Ministre Christophe COLLIGNON, réf. SPW IAS/FIN/2023-069349/Lens, votant le budget communal pour l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient d'amender le budget 2024 suite aux dépenses inhérentes au bon fonctionnement de certains services et aux résultats du compte budgétaire 2023 présenté par le Directeur Financier ;

Considérant que conformément à l'article L1211 du CDLD, le CODIR, réuni en séance du 23 avril 2024, a été concerté sur l'avant-projet de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du Collège communal du 21 mai 2024, proposant à la présente assemblée d'arrêter les projets de modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°1 de l'exercice 2024 ;

Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'à partir de 2024, le choix

est donné à la commune soit de se maintenir dans le choix de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dettes et de charges financières ;
 Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2024 est celui de conservé la mécanique de la balise d'emprunt ;
 Considérant que le recours à la balise d'emprunt est la ligne conductrice depuis le début de la mandature, il est décidé de conserver cette dernière ;
 Considérant que conformément à l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation visant à améliorer le dialogue social, il y a lieu de transmettre le projet de modifications budgétaires n°1 aux diverses organisations syndicales ;
 Vu le rapport de la commission budgétaire administrative laquelle s'est réunie en date du 21 mai 2024 ;
 Considérant le projet de modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 présenté par la Direction financière ;
 Considérant qu'en séance, l'assemblée a pris la décision d'apporter une modification à la prévision en recette et dépense aux crédits budgétaires du projet 20240030 ;
 Considérant que les crédits en recettes et dépenses du projet 20240030 sont majorés de 10.000,00 € afin d'obtenir une prévision des crédits à 25.000,00 € ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 21/05/2024 ;

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 21/05/2024 ;

LE CONSEIL

DÉCIDE par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (Gh Moyart, Luc Noel, L. Lelong, th Pierman)

Article 1er : d'arrêter la modification budgétaires ordinaire n°1 de l'exercice 2024

Les nouveaux résultats du budget ordinaire 2024 se présentent comme suit :

Service ordinaire

Recettes exercice propre	6.383.553,78
Dépenses exercice propre	6.362.684,88
Solde exercice propre	+ 20.868,90
Recettes exercices antérieurs	1.656.678,12
Dépenses exercices antérieurs	181.390,04
Solde exercices antérieurs	+ 1.475.288,08
Prélèvements	- 100.000,00
Résultat général	+1.396.156,98

DÉCIDE par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (Gh Moyart, L. Lelong, th Pierman, J. Celestri)

Article 2 : d'arrêter la modification budgétaire extraordinaires n°1 de l'exercice 2024 en tenant compte de la majoration de 10.000,00 € en dépense et recette au projet 20240030.

Les nouveaux résultats du budget extraordinaire 2024 se présentent comme suit : (en tenant compte de la décision du Conseil d'apporter en séance une modification des prévisions au projet 20240030)

Service extraordinaire

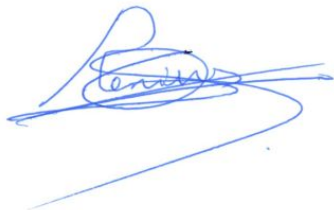
Recettes exercice propre	5.300.918,28
Dépenses exercice propre	6.157.146,18
Solde exercice propre	- 856.227,90
Recettes exercices antérieurs	1.000.765,03
Dépenses exercices antérieurs	1.327.221,11
Solde exercices antérieurs	- 326.456,08
Prélèvements (+)	+ 2.022.381,14
Prélèvements (-)	- 728.154,35
Solde prélèvements	+ 1.294.226,79
Résultat général	+ 111.542,81

Article 2 : La présente résolution, jointe à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024, sera transmise, pour approbation à la tutelle spéciale d'approbation et, pour exécution, à Monsieur le Directeur Financier.

Article 3 : L'avis de publication sera affiché du 04 juin 2024 au 13 juin 2024.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f.,



(s) Joyce RENIERS.



La Bourgmestre,



(s) Isabelle GALANT.

Pour copie délivrée conforme à
Lens le 3 juin 2024

Le Directeur Général,

(s) Mathieu MESSIN

La Bourgmestre,

(s) Isabelle GALANT